

FICHE TECHNIQUE

VINC1 / VINC5



DÉSHÉRBANT COURS ALLÉES TERRASSES

Désherbant à diluer. Idéal pour les cours, allées et terrasses.

DOSE ET MODE D'EMPLOI

Préparer le désherbant en réalisant un mélange 60 % de produit concentré et 40 % d'eau. Exemple : pour 1 litre de solution concentrée, ajouter 667 ml d'eau. Bien agiter. Pulvériser directement sur les mauvaises herbes en respectant la dose de 10 ml/m². Intervalle d'application : 7 à 21 jours. Nombre d'applications : 2 maximum / an. Traiter par temps sec. Pulvériser sur jeunes pousses (minimum 2 jours après la pluie). Utiliser un appareil adapté. Température idéale : +20°C.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Utiliser avec précaution. Stocker au frais et au sec dans le récipient d'origine. Ne pas stocker avec les aliments. Stocker hors de portée des animaux domestiques.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU Laver abondamment à l'eau et au savon. P332+P313 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison INRS. Tél : 01 45 42 59 59.

CODE FT	VINC1/VINC5
Code d'évolution	A
Date	20/12/2023

COMPOSITION

Vinaigre (n°CAS 90132-02-8) n°EEC 290-419-7 à 10° de qualité alimentaire. Solution contenant 10 % soit 100 g/l (m/v) équivalent d'acide acétique (10° degré acétique). Substance de base approuvée selon le règlement (UE) n°2019 / 149 portant modifications des règlements d'exécution (UE) n°2015/1108 et (UE) n°540 / 2011, conformément au règlement (CE) n°1107/2009. N°UFI : CNUQ-GC03-AKKF-F4CA

PICTOGRAMMES DE DANGER



ATTENTION

CIRCUIT D'ÉLIMINATION



COORDONNÉES

START

3 Pacages d'Argenson
37800 NOUÂTRE
tél. 02 47 65 30 71

www.les-produits-star.com